



ASSOCIATION G. COOPER

LES JARDINIERS DE LA MER

Association créée en 1973

Agréée par les Ministères de l'Environnement et de l'Urbanisme
Reconnue d'Intérêt Général depuis 1989

- * Lauréate de la Fondation Nationale Nature et Patrimoine en 1987
- * Lauréate du concours Les Bravos de l'Accueil du Ministère de l'Équipement, du Transport et du Tourisme en 1994
- * 1^{er} prix du Concours Terre de Femmes organisé par la Fondation Yves-Rocher / Institut de France en 2003
- * Lauréate du Concours d'Idées « Envies d'environnement » organisé par la ville de Marseille en 2003

Giens, le 1^{er} Novembre 2022

LR/AR N°1A2004753656 0

Monsieur le Préfet du Var

Préfecture du Var

Boulevard du 112^{em} régiment d'infanterie

83070 TOULON Cedex

Objet : Digue immergé de protection du tombolo ouest de la presqu'île de Giens

La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte de l'État (SNGITC), réaffirme qu'une gestion véritablement intégrée du trait de côte nécessite un changement de paradigme.

Il s'agit de ne plus lutter contre l'influence de la mer sur la position du trait de côte, mais de vivre avec elle et d'accepter la mobilité naturelle du trait de côte, renonce à lui opposer systématiquement des ouvrages de défense durs, irréversibles et non transposables mais au contraire de s'appuyer sur les services rendus par les écosystèmes et chercher des solutions à l'échelle des processus naturels en jeu.

Hyères n'est pas désignée comme une ville dont l'action en matière d'urbanisme et de politique d'aménagement doit être adaptée aux phénomènes hydro sédimentaires entraînant l'érosion du littoral et concernée par le décret no 2022-750 du 29 avril 2022.

Cependant l'érosion naturelle si on n'intervient pas risque d'atteindre non seulement la route dite "du Sel" mais de menacer de rupture l'émissaire d'eaux usées qui débouche dans le golfe semi-fermé de Giens.

L'association G.Cooper "des Jardiniers de la Mer" observe, étudie et propose une solution douce depuis 1970 sans avoir jamais été entendue par les pouvoirs publics.

La loi Climat et résilience en consacrant l'existence de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte réaffirme que les solutions de gestion intégrée du trait de côte développées par notre association qui utilise les processus naturels sont pertinentes.

« Art. L. 321-17.-Toute stratégie de gestion intégrée du trait de côte prend en compte la contribution des écosystèmes côtiers à la gestion du trait de côte. Elle fixe des objectifs relatifs à la connaissance et à la protection des espaces naturels afin de permettre à ces écosystèmes de se régénérer et de s'adapter à de nouvelles conditions environnementales et aux processus de transports sédimentaires naturels d'accompagner ou de limiter le recul du trait de côte. »

Dans l'esprit de la loi Climat et résilience, l'association G.Cooper des Jardiniers de la Mer pense pouvoir collaborer à réduire et à mettre en œuvre les protections de la route du sel et à protéger l'émissaire en travaillant sur le vivant.

Nous restons à votre disposition pour vous présenter notre solution technique.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer nos respectueuses salutations.

Andrée Sougy



Chevalier de la Légion d'Honneur

Coprésidente Association G.Cooper

Thomas Hinderyckx



Coprésident Association G.Cooper